

Résumé de l'enquête 2007 menée par la Charte auprès de ses organisations membres et de leurs membres individuels



Table des matières

1. Abstract.....	1
2. Situation de départ.....	1
3. Résumé et conclusions	2
3.1 Aperçu, résumé et conclusions.....	2
3.1.1 Aperçu	2
3.1.2 Résumé	2
Point 1: L'image de la psychothérapie (question 1),.....	2
Point 2: L'acceptation de la diversité des orientations psychothérapeutiques (question 2)	2
Point 3: La formation de base dont les psychothérapeutes ont besoin (question 3)	3
Point 4: La forme et l'acceptation de la formation spécialisée requise (programme de mastère en coopération avec l'Université de la Donau à Krems)) (question 4).....	3
Point 5: L'acceptation de l'intégralité de la formation spécialisée, son maintien et son caractère (en mosaïque ou non) (questions 8/17 et 9/18).....	3
Point 6: Manière dont les diplômes sont gérés (double attestation) (questions 10 et 19).....	3
Point 7: Attestation supplémentaire de la formation accordée par la Charte (questions 11 et 21)	3
Point 8: Publication en deux langues de la revue „Psychotherapie-Forum“ (questions 26 et 30)	4
Point 9: Publication éventuelle de résumés en italien des articles contenus dans cette dernière (questions 27 et 31)	4
3.1.3 Conclusion.....	4

1. Abstract

La Charte suisse pour la psychothérapie a mené à l'automne 2007 une large enquête quantitative et qualitative auprès de ses organisations membres et de leurs membres individuels. En effet, le comité souhaitait mieux connaître les opinions et les attitudes de la base. L'enquête doit d'une part servir à améliorer la communication entre les membres de l'association ; par ailleurs, ses résultats doivent être transmis à tous les membres. Le comité espère en outre que ces derniers pourront servir de fondement aux objectifs qui seront définis. Le présent rapport doit permettre d'accomplir ces visées.

2. Situation de départ

Le comité de la Charte suisse pour la psychothérapie a décidé à l'été 2007 de lancer une enquête parmi ses institutions membres et leurs membres individuels en vue de vérifier dans quelle mesure les objectifs convenus et les positions politiques adoptées en son sein continuent à bénéficier du soutien de la base.

Il s'agissait de cerner de plus près différents groupes de thèmes. Le comité a également été motivé à mener cette étude par le fait que la question de la manière dont la psychothérapie doit être ancrée dans les lois et définie fait depuis plusieurs années l'objet d'un débat aux seins des commissions préparatoires mandatées par la Confédération et en partie par les cantons (loi psy). Les résultats de l'étude devaient être utilisés comme arguments au moment de lancer des démarches politiques, globalement et au sein des organes chargés de la politique de la santé.

Résumé de l'enquête 2007 menée par la Charte auprès de ses organisations membres et de leurs membres individuels



3. Résumé et conclusions

3.1 Aperçu, résumé et conclusions

3.1.1 Aperçu

Les questions ayant fait l'objet d'une évaluation sont brièvement résumées ci-dessous.

Les réponses à l'enquête auraient bien sûr pu faire l'objet d'un nombre incalculable de types d'évaluation ; les responsables du projet ont donc décidé d'analyser en priorité les réponses aux questions suivantes :

1. image de la psychothérapie (question 1)
2. acceptation de la diversité des orientations psychothérapeutiques (question 2)
3. formation de base dont les psychothérapeutes ont besoin (question 3)
4. forme et acceptation de la formation spécialisée requise (programme de maîtrise en coopération avec l'Université de Krems) (question 4)
5. acceptation de l'intégralité de la formation spécialisée, son maintien et son caractère (en mosaïque ou non) (questions 8/17 et 9/18)
6. manière dont les diplômes sont gérés (double attestation) (questions 10 et 19)
7. concernant une attestation supplémentaire de la formation accordée par la Charte (questions 11 et 21)
8. publication en deux langues de la revue „Psychotherapie-Forum“ (questions 26 et 30)
9. publication éventuelle de résumés en italien des articles contenus dans cette dernière (questions 27 et 31)

Ont été utilisées à la fois les réponses des membres individuels et celles des institutions, des comparaisons entre ces deux catégories étant effectuées.

La sélection des questions s'est faite sur la base de critères en rapport avec la situation actuelle au niveau de la politique professionnelle et avec la précision de préférences définies sur le plan interne de la Charte. Il reste que les données saisies demeurent à la disposition de la Charte si l'on souhaite faire plus tard d'autres évaluations spécifiques.

3.1.2 Résumé

Point 1: L'image de la psychothérapie (question 1),

La grande majorité des répondants considèrent que la psychothérapie est une discipline multidisciplinaire indépendante. C'est également l'avis des institutions. Si nous examinons cette question en la corrélant avec la formation de base des enquêtés, nous constatons que la réponse est la même pour les psychothérapeutes psychologues et pour ceux qui ont une formation en sciences sociales. Même les diplômés de médecine sont presque tous d'avis que la psychothérapie doit être considérée comme une discipline indépendante fondée sur la multidisciplinarité.

Point 2: L'acceptation de la diversité des orientations psychothérapeutiques (question 2)

Presque tous les membres individuels répondent oui à cette question. Il en va de même et dans une proportion aussi élevée des institutions. Il s'avère également que, par rapport à la formation de base des enquêtés, tous les groupes mentionnés ci-dessus acceptent cette dimension. La proportion de désaccord est légèrement plus élevée chez les membres du Psychoanalytisches Seminar Zürich.

Résumé de l'enquête 2007 menée par la Charte auprès de ses organisations membres et de leurs membres individuels



Point 3: La formation de base dont les psychothérapeutes ont besoin (question 3)

Les trois-quarts environ des enquêtés pensent qu'il faudrait accorder l'accès à la formation spécialisée également à des diplômés de sciences humaines et sociales. Pour le quart restant, seules des personnes ayant un diplôme de psychologie ou de médecine devraient être acceptées. Des différences cantonales et des positions variables au niveau de la politique professionnelle se reflètent au niveau de cette question. Quant aux institutions, elles sont toutes favorables, sans exception, à la variante autorisant l'accès par le biais des sciences humaines et sociales. Il n'est malheureusement pas possible de définir, sur la base des données, ce qui a motivé certains membres individuels à rejeter ce type d'accès.

Point 4: La forme et l'acceptation de la formation spécialisée requise (programme de mastère en coopération avec l'Université du Danube à Krems) (question 4)

Presque quatre cinquièmes de membres individuels approuvent la forme de coopération liant la Charte et l'Université du Danube, car elle permet d'offrir à des personnes diplômées en sciences humaines et sociales la possibilité d'accéder à un mastère en psychologie psychothérapeutique (Master of Science). Les institutions sont elles aussi nettement favorables à cette coopération. Ces réponses ne varient pas en fonction de la formation de base des enquêtés : les trois-quarts des réponses données par des membres individuels diplômés de psychologie sont favorables à ce programme de mastère. Si l'on tient compte des institutions auxquelles ils appartiennent, on constate que les sept huitièmes des répondants sont partisans de cette forme.

Point 5: L'acceptation de l'intégralité de la formation spécialisée, son maintien et son caractère (en mosaïque ou non) (questions 8/17 et 9/18)

Quatre cinquièmes des membres individuels sont favorables au maintien de l'intégralité de la formation. Les résultats sont les mêmes pour les institutions.

Si nous prenons en compte l'appartenance aux différentes institutions, nous constatons que les cinq sixièmes de ces répondants sont contre une formation en mosaïque ou en patchwork. Les résultats sont identiques pour les institutions.

Point 6: Manière dont les diplômes sont gérés (double attestation) (questions 10 et 19)

Par rapport à cette question, les points de vue des membres individuels et ceux des institutions diffèrent nettement.

Presque sept huitièmes des membres individuels seraient favorables à ce que deux attestations de formation soient accordées, dont l'une par l'institution de formation et l'autre par la Charte. Par contre, seuls les deux tiers des institutions se prononcent en faveur de ces doubles attestations. Dans la question suivante, on demandait aux institutions si elles utilisent ou utiliseraient cette double attestation. Les cinq sixièmes d'entre elles répondirent par la négative.

Si l'on considère les membres individuels en fonction de leur appartenance aux différentes institutions, on constate que les six septièmes d'entre eux seraient favorables à ce que les diplômes comportent une double attestation.

Point 7: Attestation supplémentaire de la formation accordée par la Charte (questions 11 et 21)

S'il est vrai que la majorité des membres individuels et des institutions sont favorables à cette attestation supplémentaire, on est surpris par le nombre élevé (env. un quart) de personnes qui ne répondent pas à cette question. La situation est identique pour les institutions.

Une analyse corrélée avec l'appartenance aux institutions montre que la plupart des répondants accepteraient cette attestation, mais la proportion de non-réponses demeure élevée. Par contre, les membres individuels de l'Institut Jung se prononcent à une majorité des deux tiers contre l'attestation en question.

Résumé de l'enquête 2007 menée par la Charte auprès de ses organisations membres et de leurs membres individuels



Point 8: Publication en deux langues de la revue „Psychotherapie-Forum“ (questions 26 et 30)

Les deux groupes, membres individuels et institutions répondent par un net oui. Les membres individuels approuvent largement la publication en deux langues, quelle que soit leur langue maternelle.

Point 9: Publication éventuelle de résumés en italien des articles contenus dans cette dernière (questions 27 et 31)

Les membres individuels rejettent clairement cette idée. On est frappé par le nombre élevé (un tiers) de réponses 'je ne sais pas'. Les institutions se prononcent contre cette idée à une plus faible majorité, mais ici encore le nombre d'abstentions est élevé (env. un tiers).

3.1.3 Conclusion

Pour le formuler brièvement : les membres individuels mais aussi les institutions approuvent les principes qui ont été élaborés lors de la fondation de la Charte et au cours de son développement. Les positions adoptées par cette dernière sont largement approuvées. Ceci va inciter le comité à continuer à les soutenir lors de débats en rapport avec la politique professionnelle.